

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 31 JUILLET 2012

L'an deux mil douze, le trente-et-un juillet à dix-huit heures, les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Malafretaz, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 26 juillet 2012

PRÉSENTS : M. GOYARD - R. GUILLERMIN - N. AUTUORO - F. LOISY (suppléant de J. BUATHIER) - C. NOUREUX - J. BONOD - C. COLAS - M. LOISY (suppléant de M. MATHY) - G. BURTIN (suppléant de G. PERRIN) - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - J.P. LUCIANI - J.L. PELTIER - A. GAYDON - J.P. FROMONT - J.L. PICARD - C. BURTIN (suppléant de P. THETE) - C. DUBOIS - D. BEREZIAT - R. LONGERON - M. SERREDSZUM - A. VIVIET - J.F. GIRAUDET - G. CHOSSAT - P. TOLFA - J.P. ROCHE - C. BREVET - P. LAUBRIAT - L. GUILLEMOT - S. LAURENCIN (suppléante de P. MARMONT) - N. BENONNIER - C. PICARD - D. LIEBAUD - J.L. JACQUET - C. FOURNIER - G. LACOSTE

EXCUSÉS : J. BUATHIER - E. DUBOIS - M. MATHY - H. COLAS - G. PERRIN - P. THETE - P. MARMONT

ABSENTE : M. BOUZIDI

Secrétaire de séance : C. MARANDET

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 37 ; Votants : 37

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 26 JUIN 2012

En ce qui concerne le coût des travaux de construction de la caserne de gendarmerie, un élu a remarqué, qu'il diffère entre le compte-rendu du bureau du 12 juin et celui du conseil communautaire du 26 juin.

Entre les deux séances, les chiffres ont été précisés par l'Etat, ce qui explique les différences.

Le Conseil adopte le compte-rendu à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 10 JUILLET 2012 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008

Le Conseil prend acte des décisions du bureau à l'unanimité.

SIGNATURE DE CONTRATS A DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 31 MARS 2009

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de Communauté.

FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

I. Tableau des emplois

- *Création d'un emploi de gestion administrative au service urbanisme et environnement à Attignat*

Afin d'anticiper un départ en retraite en août 2013, la commune d'Attignat réorganise les tâches au sein du service administratif. Pour permettre ce redéploiement, il est proposé de créer un emploi pour besoin occasionnel à raison de 7 heures par semaine jusqu'au 31 décembre 2012. L'agent assurera l'accueil du public le mercredi et des

activités de comptabilité. Il est également proposé de créer un emploi de gestionnaire administratif au service urbanisme et environnement. Il est précisé que le bureau du 10 juillet a décidé d'explorer la création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations, suite à la parution de la circulaire du 4 mai 2012, confiant de nouvelles tâches aux communes en matière d'autorisations du droit des sols. Il a donné un avis favorable à la création de l'emploi de pré-instruction des autorisations du droit des sols à Attignat considérant que ce poste est nécessaire pour assurer la succession d'un agent qui part à la retraite et qu'il correspond à des besoins actuels et non consécutifs à la circulaire du 4 mai 2012. Cependant, il est impératif de se préparer à assumer de nouvelles compétences en matière d'urbanisme. La création d'un service mutualisé à l'échelle de la Communauté de communes doit permettre d'éviter de multiplier les postes dans les communes et de réduire les coûts nécessaires à la mise en œuvre de ces nouvelles tâches. A court terme, il faudra envisager la création d'une filière instruction du droit des sols, ces métiers requièrent une grande technicité. Il faut être vigilant quant aux cadres d'emploi dans lesquels les agents seront recrutés.

Certains élus craignent que la création d'un service intercommunal allonge les délais d'instruction ; l'étude des dossiers demande de la proximité qu'il n'y aura pas à l'échelle communautaire. Pour d'autres élus, un service mutualisé permettra d'assurer la compétence pour l'ensemble des communes, notamment les plus petites qui ne peuvent pas recruter un personnel dédié.

Le conseil approuve à l'unanimité la création d'un emploi de gestionnaire administratif au service urbanisme et environnement à la commune d'Attignat.

- *Echelon spécial*

Le décret du 23 avril 2012 a créé un échelon dit « spécial » pour certains cadres d'emploi de la catégorie C, hormis ceux de la filière technique, pour lesquels il existe déjà. A compter du 1^{er} mai 2012, le texte ouvre la possibilité aux fonctionnaires classés sur un grade rémunéré en échelle 6, justifiant d'au moins 3 ans d'ancienneté dans le 7^e échelon, d'accéder à l'échelon spécial doté de l'indice brut 499, dont les modalités d'avancement sont similaires à un avancement de grade. Il est proposé que le taux promus/promouvables de 100% soit retenu pour cet avancement. L'autorité territoriale reste toutefois libre de procéder ou non à l'inscription de l'agent sur le tableau annuel d'avancement.

Le conseil communautaire approuve cette proposition de quotité pour le ratio promus/promouvables afférent à l'échelon spécial.

II. Action et protection sociale des agents

Le décret du 8 novembre 2011 ouvre la possibilité pour la Communauté de communes de participer en direct au financement de la protection sociale des agents. Pour notre établissement, le Comité des œuvres sociales (COS) assure la gestion des prestations d'action sociale déjà accordées aux agents, dont la prise en charge d'une partie de la cotisation des agents à un contrat de prévoyance permettant de garantir le salaire ou limiter les pertes durant les périodes de maladie, d'invalidité. Or le décret ne permet plus la participation de l'employeur à la protection sociale de ses agents par le biais d'un COS.

Par ailleurs, un récent contrôle de l'Urssaf oblige la réintégration de la participation au contrat de prévoyance et aux chèques vacances dans l'assiette des cotisations sociales et fiscales. Dès lors, ces deux événements conduisent à l'adoption d'un nouveau dispositif pour continuer l'accompagnement social des agents. Il est proposé qu'en matière :

- de protection sociale, l'aide continue de porter sur le risque « prévoyance » afin d'éviter le basculement d'agents en maladie dans la précarité et que cette participation se fasse par le biais d'une convention de participation avec l'organisme retenu après mise en concurrence. Ce dispositif sera directement et en totalité géré par la Communauté de communes.

- d'action sociale, les prestations collectives ou individuelles visant à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles soient maintenues. Concernant le choix de l'organisme gestionnaire, il n'y a pas obligation de procéder à une mise en concurrence selon les règles du code des marchés publics. L'adhésion à un organisme tel que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) permettrait toutefois d'optimiser les prestations offertes et de mieux garantir la sécurité juridique de celles-ci. La fonction fédératrice du Comité local des œuvres sociales ouvert à l'ensemble des agents doit cependant être préservée.

Il est proposé que les 138 800 euros correspondant à l'addition de la subvention actuelle versée au COS (123 000 euros), la prise en charge de la personne chargée du secrétariat (3 300 euros) et la subvention versée à la Mutuelle

nationale territoriale (12 500 euros) soit redéployée au profit de l'action sociale et de la protection sociale de la façon suivante :

- la subvention à la Mutuelle nationale territoriale pourrait être supprimée,
- le montant de la participation au contrat permettant le maintien de salaire au-delà de trois mois de maladie pris à hauteur de la cotisation pour un agent rémunéré selon l'indice plancher, ce qui représenterait environ 66 000 euros avec les charges salariales et patronales.

Il resterait alors 72 800 euros pour la subvention au COS, permettant ainsi à celui-ci de s'affilier au CNAS pour 52 800 euros et de dégager 20 000 euros pour l'organisation d'activités amicalistes et la prise en charge de la masse salariale de la personne affectée au secrétariat.

Le paiement du redressement URSSAF a été effectué par la Communauté de communes qui obtiendra du COS le remboursement de la part qui lui est imputable. Les adhérents au COS seront consultés sur ces modifications et notamment l'adhésion au CNAS le 21 septembre à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces nouvelles dispositions en matière d'action et de protection sociale.

III. Rapport annuel d'activités 2011

Le rapport annuel d'activités de la Communauté de communes est distribué à l'ensemble des conseillers communautaires. Il en sera donné acte au conseil communautaire de septembre. Chaque Vice Président interviendra en séance pour présenter une synthèse des activités dans son champ de délégation. Il est demandé à ce que les questions soient envoyées à l'avance afin d'assurer une réponse en séance, la plus précise possible.

IV. Réalisation d'un audit organisationnel et fonctionnel des ressources humaines

La commission MAPA a retenu le cabinet ORFIS basé à Villeurbanne pour réaliser l'audit organisationnel et fonctionnel des ressources humaines. Celui-ci est chargé d'établir un état des lieux, d'évaluer la gestion des RH, le degré de maîtrise des risques, de contribuer à la maîtrise des charges et de proposer des évolutions. Il s'agira de voir si la mutualisation doit être renforcée ou si toute ou partie de la fonction employeur peut revenir aux communes. De manière plus générale, le cabinet ORFIS devrait faire des préconisations dans l'adaptation de notre organisation des services aux enjeux financiers et aux orientations institutionnelles pour :

- conforter la répartition des rôles de la GRH entre Direction Générale, DRH et chefs de service en répondant aux attentes des agents,
- soutenir l'encadrement pour l'amélioration du suivi des données RH, en cohérence avec la politique de maîtrise des ressources,
- assurer le traitement des points de fragilité et la valorisation des bonnes pratiques.

Le comité de pilotage de l'audit sera composé de Claude Marandet, Christiane Colas et Georges Lacoste, des membres de la commission MAPA ainsi que Martial Goyard et Daniel Béreziat. La première réunion du comité de pilotage est prévue mardi 11 septembre, à 10h. Une présentation de l'audit au bureau et aux chefs de service aura lieu le même jour à 16h.

V. Décision modificative n°2

Cette décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits d'actions en cours dont l'évaluation financière est mieux aboutie et d'inscrire des crédits résultant de charges non prévues au budget primitif ou de décisions prises par le Conseil de communauté. Elle est adoptée à l'unanimité.

Budget principal

La DM n°2 est équilibrée en investissement et en fonctionnement pour un total de 2 128 €.

Budget annexe équipements touristiques

Des virements sont effectués entre les différents programmes d'investissement, afin de réajuster les évaluations financières faites au budget primitif. Ces réajustements ne nécessitent aucun financement supplémentaire.

Budget annexe parcs d'activités

Régularisation de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2010.

TOURISME

I. Convention d'assistance globale du CAUE de l'Ain

Les travaux entrepris pour le tour des lacs ont mis en avant l'érosion dont sont victimes les berges. Pour stopper ce phénomène, il convient de les consolider à l'aide d'une technique permettant d'enraciner durablement de nouvelles plantations. Le CAUE a été sollicité pour traduire la spécificité du programme de travaux dans un cahier des charges. Il est proposé de signer une convention avec le CAUE prévoyant une mission d'accompagnement de 3 ans pour 3 840 euros par an. Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention.

II. Travaux d'aménagement au déversoir du grand lac

Le tracé actuel du tour des lacs emprunte une portion de la route départementale reliant Montrevel à Foissiat. Afin de sécuriser le passage des usagers, il est prévu de réaliser des travaux sur le déversoir du grand lac, notamment l'élargissement du passage et la pose d'une passerelle entre le chemin piétonnier et le déversoir. La réalisation de ces aménagements nécessite le dépôt d'un dossier de « déclaration de travaux en cours d'eau » au titre de la loi sur l'eau. Le conseil communautaire autorise le Président à procéder à toutes les démarches administratives correspondantes à l'instruction de ce dossier.

III. Inscription de tronçons de chemins de randonnée au PDIPR

Les communes d'Attignat, Confrançon, Cras-sur-Reyssouze, Foissiat, Malafretaz, Saint-Didier-d'Aussiat et Saint-Sulpice ont délibéré pour demander l'inscription de tronçons de randonnée au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Le Conseil général a fait savoir qu'il appartient à la Communauté de communes d'appartenance d'en faire la demande dès lors que l'intercommunalité a la compétence « randonnée ». Le conseil communautaire donne un avis favorable à l'inscription de ces tronçons de randonnée au PDIPR. Il est demandé que le contenu de la compétence « randonnée » soit approfondi, afin de préciser qui a la charge de l'entretien des sentiers. Un élu indique que l'association Les semelles fumantes s'occupe du suivi et du repérage des circuits. Si un entretien est nécessaire, l'association s'adresse aux communes.

ACCUEIL ET VIE DES ENTREPRISES

I. Acquisition de terrain sur la commune de Cras-sur-Reyssouze : aire de pique-nique

La commune de Cras-sur-Reyssouze accepte de céder à la Communauté de communes l'aire de pique-nique située le long de la route départementale, parcelle dont le Conseil général abandonne l'usage. Ce terrain sera intégré au périmètre du parc d'activités. D'une superficie de 3 008 mètres carrés, il est proposé au prix de 1,50€ le mètre carré (estimation des Domaines à 1,20€), soit 4 512€. Le conseil communautaire autorise le Président à signer l'acte authentique de vente.

II. Vente d'une parcelle de terrain à l'entreprise Girod

L'entreprise de menuiserie Girod d'Attignat souhaite acquérir un terrain dans le parc d'activités de Cras-sur-Reyssouze. Une parcelle de 5 674 mètres carrés lui est proposée à 15 euros HT du mètre carré. Les négociations ont été antérieures à la décision du bureau d'augmenter le prix de vente des terrains viabilisés. Le conseil communautaire autorise le Président à signer l'acte authentique de vente.

III. Parc d'activités d'Attignat : dépôt du dossier de demande de défrichement

Afin de faciliter les manœuvres de retournement des poids lourds, la réalisation d'un bouclage est prévue dans le parc d'activités d'Attignat. Ces travaux nécessitent le déboisement d'une parcelle de 700 mètres carrés. Un dossier de demande d'autorisation de défricher doit être déposé auprès des services de l'Etat. Le défrichement pourrait être compensé par la plantation d'une haie sur un terrain appartenant à la Communauté de communes. Le conseil communautaire autorise le Président à procéder aux démarches nécessaires à l'instruction de ce dossier.

IV. Conventions avec l'Etablissement public foncier de l'Ain (EPF)

- *Parc d'activités à Malafretaz*

L'EPF a signé un compromis de vente avec la Compagnie des salins du Midi pour l'acquisition d'un foncier de 7 ha 28 a 25 ca situé à Malafretaz et Montrevel, principalement en vue du développement d'une nouvelle zone d'activités au sud de l'agglomération de Montrevel. Le prix de vente est de 150 000 euros (hors frais d'acquisition). L'EPF assurera le portage des terrains pendant 4 ans, au terme desquels la Communauté de communes remboursera la valeur du stock (prix d'acquisition, frais de notaires, etc). Les frais de portage s'élèvent à 1,5% du capital restant dû (2 300 euros pour 2013). Le foncier qui ne sera mobilisé pour le parc d'activités reviendra dans le patrimoine des communes concernées, à charge pour elles de rembourser à la Communauté de communes les frais occasionnés par ce portage.

Une deuxième convention est proposée pour la mise à disposition gratuite de la Communauté de communes des terrains acquis, à charge pour elle d'en assurer la gestion et l'entretien pendant la durée de portage. Une partie du tènement est entretenue par Noël Burtin dans le cadre d'un prêt à usage, une autre partie par Joël Bouilloux, dans le cadre d'un contrat annuel de vente de fourrage sur pied. Ces deux mises à disposition sont consenties à titre gratuit.

- *Parc d'activités à Montrevel-en-Bresse*

L'EPF a acquis une parcelle de 3 703 mètres carrés pour 16 663,50 euros, nécessaire à l'extension du parc d'activités. La Communauté de communes remboursera l'EPF par annuités constantes sur 8 ans. Les frais de portage s'élèvent à 1,50% du capital restant dû (2 500,89 euros pour 2013). Une deuxième convention doit intervenir pour la mise à disposition gratuite de ce terrain qui n'est pas occupé.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer ces conventions avec l'EPF.

AGRICULTURE DURABLE

I. Aide à la plantation de haies bocagères : réponse à l'appel à projet régional

Un nouvel et dernier appel à projet régional est lancé pour la plantation de haies bocagères. Il s'adresse aux particuliers, collectivités locales, agriculteurs. Cette opération peut être financée par l'Agence de l'eau et le FEADER à hauteur de 100% du montant HT. Les dépenses prises en charge sont limitées à 15 euros HT du mètre carré et couvrent l'achat des plants, le paillage, le travail du sol, les protections contre le petit gibier, les frais salariaux pour les travaux liés à la plantation. Les travaux de plantation seront réalisés et pris en charge par la Communauté de communes dans la limite de 15 euros HT du mètre linéaire. Un pépiniériste sera retenu après appel d'offres. L'estimation financière du projet s'élève à 27 608,65 euros HT.

Le conseil communautaire approuve la reconduction de l'aide à la plantation de haies bocagères à l'unanimité et autorise le Président à solliciter les subventions.

II. Travaux de plantation de haies bocagères au bénéfice de la Communauté de communes

Dans le cadre de l'appel à projet régional, il est proposé d'inscrire deux projets au bénéfice de la Communauté de communes. Le premier concerne des plantations à Etrez en pourtour de l'ancienne décharge. Le projet de 380 mètres linéaires participera à limiter l'infiltration des eaux dans le massif des déchets, et des eaux traitées en sortie de lagune. Le deuxième est situé à Malafretaz (180 mètres linéaires) : il a pour objectif la reconstitution du bocage et le maintien de la biodiversité dans un secteur touristique, en bordure du tour des lacs. Le conseil communautaire approuve l'inscription de ces deux projets de plantations dans l'appel à projet régional.

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT

I. Rapport d'activités du Syndicat mixte Cap3B

L'assemblée délibérante de Cap3B a adopté le rapport d'activités 2011 le 21 juin dernier. En 2011, après avoir acquis la compétence maîtrise d'ouvrage pour les zones d'activités de niveau régional, Cap3B a réalisé les études opérationnelles pour la zone Bourg sud en vue de la constitution d'un dossier de ZAC. L'étude de faisabilité pour la réalisation d'une pépinière d'entreprises multi-sites (dont la Communauté de communes de Montrevel) a été

présentée. Dans le domaine du tourisme et des loisirs, Cap3B a choisi le bureau d'études sur la voie verte et lancé le Schéma des hébergements touristiques. Le contrat de territoire tourisme et loisirs adaptés a été finalisé : il comprend 4 fiches réparties en 6 axes, dotés d'une enveloppe de 799 000 euros.

Cap3B travaille aussi à la valorisation des circuits courts. A ce titre, le syndicat a accompagné les projets de points de vente collectifs : les Fermand'ises à Saint-Denis-lès-Bourg, La Marande à Châtillon et La Panouille à Ceyzériat. Cap3B développe une stratégie Bois énergie territoriale avec un Plan d'approvisionnement territorial. Le syndicat a apporté son soutien technique à la commune de Treffort-Cuisiat pour la réalisation d'un hangar Bois énergie.

En 2011, les Rencontres Cultures et territoires ont réuni 172 participants. Ils visaient à favoriser l'échange entre les acteurs, les sensibiliser aux enjeux culturels dans le développement des territoires, et donner les outils nécessaires pour la mise en œuvre d'une politique culturelle concertée. Cap3B a lancé l'appel à projets culturels dans le cadre de Leader pour soutenir des manifestations, des festivals et animations culturelles. 22 associations ont participé à la réunion d'informations. Les porteurs de projets ont été auditionnés en janvier 2012.

En matière d'habitat, urbanisme et déplacements, Cap3B fédère un réseau d'acteurs pour renouveler l'offre d'habitat dans un esprit de développement durable. Des approches environnementales de l'urbanisme ont été menées à Chavannes sur Suran, Bourg-en-Bresse (quartier Challes Europe), dans la zone Bourg sud et pour le SIVOM de l'agglomération de Montrevel.

Le conseil communautaire prend acte de la communication du rapport d'activités de Cap3B.

II. Etablissement public foncier de l'Ain

Le conseil d'administration du 19 juin 2012 de l'EPF s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la Communauté de communes Montmerle 3 rivières (8 621 habitants). Le conseil approuve cette nouvelle adhésion.

INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Rapport d'activités 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

La Communauté de communes assure la collecte et le traitement des ordures ménagères des 16 200 habitants des 14 communes membres. En 2011, le service a collecté 2 501 tonnes d'ordures ménagères, en hausse de 5,5% (161,5 kg par habitant). Les efforts pour limiter la présence de déchets recyclables dans les ordures ménagères se poursuivent. En ce qui concerne la collecte sélective, les volumes d'emballages, verre, journaux et papiers collectés sont en hausse : 1417 tonnes en 2011, 1352 en 2010. La déchetterie intercommunale basée à Etrez enregistre également des résultats positifs avec une augmentation de 8% des tonnages récupérés (3 194 tonnes). Les volumes de gravats (+ 30%) et de cartons bruns (+ 35%) ont été particulièrement élevés en 2011. Le projet d'extension de la déchetterie est en bonne voie. Les travaux devraient commencer à l'automne.

La Communauté de communes a choisi de ne pas appliquer de redevance ou de taxe pour les ordures ménagères. Le coût global du service d'élimination des déchets est financé par le budget général : il s'élève à 64€ par habitant en 2011, en hausse par rapport à 2010. L'augmentation des cours de reprise des matériaux recyclables ne compense pas la croissance des coûts de traitement des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération, et la masse salariale. De 2007 à 2011, le coût moyen (collecte, transport, traitement) d'une tonne d'ordures ménagères est de 207€, alors que celui d'une tonne issue du tri sélectif est de 26€. Le tri reste une nécessité environnementale et un impératif économique. Aujourd'hui, deux tiers des déchets produits sont valorisés, alors que le Grenelle de l'environnement préconise 75%.

Une réflexion est en cours pour réorganiser les collectes et intégrer un service de ramassage des emballages. Depuis la mise en place de l'expérimentation du tri des plastiques, les points d'apport volontaire se remplissent vite. Une collecte des emballages sur les points de regroupement permettraient de faciliter le tri chez les habitants.

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Le prochain conseil communautaire a lieu mardi 25 septembre, à Etrez si l'entreprise Gaz de France peut accueillir les élus. Sinon, le conseil se tiendra à Curtafond.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance,
Claude Marandet



Le Président,
Jean-Pierre Roche